

LEGENDE

- Zone d'urbanisation de forte densité du centre historique
- Zone d'urbanisation de forte densité
- Zone d'urbanisation de moyenne densité
- Zone d'urbanisation de moyenne densité sur captage rapproché
- Zone d'urbanisation d'équipements publics et d'intérêt collectif
- Zone d'urbanisation future de forte densité, insuffisamment équipée
- Zone d'urbanisation future de moyenne densité, insuffisamment équipée
- Zone d'urbanisation future de moyenne densité, insuffisamment équipée sur captage rapproché
- Zone d'équipements publics et d'intérêt collectif, insuffisamment équipée
- Zone agricole
- Zone agricole paysagère
- Zone agricole sur captage rapproché
- Zone de la carrière
- Zone de la carrière sur captage rapproché
- Zone d'accueil des gens du voyage
- Zone naturelle et forestière
- Zone naturelle d'équipements publics et sportifs
- Zone naturelle de protection des captages, périmètre rapproché
- Zone naturelle de protection des captages, périmètre immédiat
- Zone naturelle de protection des zones humides touristiques et de loisirs


Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1° du C.U.
 Note: Les espaces boisés ne sont pas classés sur une profondeur de 50m de part et d'autre de toutes les voies communales et départementales, sur une profondeur de 10m de part et d'autre de toutes les zones touristiques et de loisirs, sur une profondeur de 50m de part et d'autre de l'axe des cours d'eau.

Eléments de paysage repérés au titre de l'article L.151-19° du C.U.
 Bâtiments ou monuments repérés au titre de l'article L.151-19° du C.U. (patrimoine)
 Emplacements réservés
 Bâtiments agricoles
 Recul par rapport à l'axe de la route départementale
 Secteur soumis à orientation d'aménagement (se reporter au cahier "Orientations d'aménagement")
 Secteur soumis à orientation d'aménagement avec emplacement réservé pour opération de mixité sociale (L.151-15° du C.U.)
 Cheminements piétons repérés au titre de l'article L.151-19° du C.U.

Aléas naturels :
 Aléas forts (crues torrentielles)
 Aléas forts
 Aléas moyens

Permis de démolir : Il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19° du code de l'urbanisme.
Risque d'exposition au plomb : Classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.

N° de référence	DESTINATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ou LONGUEUR	BENEFICIAIRE
VOIRIES ET CHEMINEMENTS				
1	Elargissement du chemin des Derrys	Chief-lieu	60 ml	Commune
2	Aménagement et sécurisation de la route de Prelaz	Route de Prelaz	57 ml	Commune
3	Elargissement du chemin du Voua du Chin	Trossy	94 ml	Commune
4	Elargissement du chemin des Trois Parlieux	Les Parlieux	126 ml	Commune
6	Elargissement de la route de Trossy et sécurisation	Trossy	35 ml	Commune
9	Aménagement et sécurisation carrefour chemin des Jardins et rue du Sainjhon	Chief-lieu	47 m²	Commune
10	Sécurisation route de Trossy	Trossy	24 ml	Commune
11	Elargissement chemin des Sources et sécurisation carrefour route de Trossy	Trossy	73 ml	Commune
13	Création d'un chemin piéton de 3m de large après fin de l'exploitation et remise en état de la carrière	Route de l'Ermitage	960 ml	Commune
14	Sécurisation du carrefour du quart d'Avaux	Chief-lieu	25 m²	Commune
EQUIPEMENTS PUBLICS				
5	Aménagement d'un espace public végétalisé	Chief-lieu	2 856 m²	Commune
7	Aménagement d'un parking et espace vert d'entrée de ville	Chief-lieu	784 m²	Commune
8	Aménagement d'un parking	RD 35	557 m²	Commune
12	Aménagement d'un parking	Route des Catelins	787 m²	Commune



DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

THONON AGGLOMERATION

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU LYAUD

PLAN N° **3b** CHEF-LIEU ET ALENTOURS

PHASE ARRÊT Octobre 2017 Ech : 1/2500°

DATE	PHASE	PROCEDURE	REMARKS
19/07/1999	Approbation	P.O.S.	Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération de Thonon Agglomération en date du 28/11/2017, arrêtant l'élaboration du P.L.U. du Lyaud.
05/01/2015	Prescription	Elaboration P.L.U.	
28/11/2017	Arrêt	Elaboration P.L.U.	

ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGISME
 ATELIER AXE 35, Grande Rue 74200 THONON les bains
 Tél : 04 50 26 11 87 Fax : 04 50 71 29 14
 E-mail: atelier.axe@ateliersaxe.fr